

CONCOURS DE PAIN FLORAL
Foire Internationale et Gastronomique de Dijon 2009

- Article 1 : La Fédération Régionale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté organise un Concours de **Pain Floral**.
- Article 2 : **Le Concours est réservé aux Boulangères, aux Salariées et aux Apprenties des Entreprises Artisanales.**
- Article 3 : **Le thème est libre sur une base au choix, décoration à base de pains.**
- Article 4 : L'inscription et le dépôt des pièces devra être effectué de préférence avant le **Vendredi 23 Octobre 2009 12h00** à la Fédération de Bourgogne Franche-Comté ou à partir du **Vendredi 30 Octobre 2009 10h00** sur le Stand à la Foire. **Le délai maximum pour être pris en compte par le Jury est le Lundi 2 Novembre 2009 10h30.**
- Article 5 : Les candidates fixeront sur leur pain décoré deux enveloppes cachetées sur lesquelles sera inscrit « Pain Floral », et dans lesquelles, sur une carte de visite, sera inscrit leur identité (nom, prénom, employeur) ; **l'une de ces cartes sera présentée à côté du pain après le passage et les délibérations du Jury.**
- Article 6 : Composition du Jury : exclusivement des professionnels.
- Article 7 : La décision du Jury sera sans appel. Toutes les pièces seront conservées dans l'enceinte de la Foire et seront exposées du Vendredi 30 Octobre 2009 au Mercredi 11 Novembre 2009. A titre exceptionnel, les candidates très éloignées de Dijon pourront récupérer leur création le Lundi 2 Novembre 2009 après la remise des prix, après acceptation des organisateurs.
- Article 8 : La proclamation des résultats aura lieu le **Lundi 2 Novembre 2009 à 16h00** sur le Stand des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries en présence de la presse et des personnalités.
- Article 9 : Les participantes seront conviées au cocktail d'honneur qui sera servi à l'issue de la remise des prix.
- Article 10 : La Fédération Régionale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté ne pourra être tenue pour responsable des empêchements du Concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure et de toutes dégradations de votre présentation.

PS : si vous participez à ce concours, et sur votre demande avant le Lundi 26 Octobre 2009, nous vous enverrons 1 entrée.

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

*Fédération Régionale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtisseries de Bourgogne Franche-Comté
15 Rue Charles Poisot 21000 DIJON (Tél. : 03.80.59.13.07)*

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Pour les Salarié(e)s, Nom et Adresse de l'Entreprise :

déclare avoir pris connaissance du règlement du Concours de Pain Floral.

SERA PRESENTE A LA REMISE DES PRIX : **OUI **NON** Entourez votre réponse**

Fait à
« Lu et Approuvé »

le
Signature